



CONSEIL MUNICIPAL DE NOGARO

Compte-rendu succinct

Mercredi 3 juin 2020

L'an deux mille vingt et le 3 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle d'animation, sous la présidence de M. PEYRET Christian, Maire.

Présents : M. Christian PEYRET, Mme Christine CARRERE-CAMPISTRON, M. Joseph BELTRI, Mme Maryse MARTINOT M. Roger COMBRES, M. Bernard HAMEL, M. Jean-Claude DROUARD, Mme Rolande DELORD, M. Patrick FRANCH, Mme Josiane LAPEYRE, M. Daniel LAFFORGUE, Mme Christine MARQUE, M. Hervé DAUGA, Mme Edith LARRIEU, Mme Marie-France SANTOS M. Stéphane CAMPGUILHEM, Mme Magali MARQUE, Mme Justine ESCALAS.

Pouvoirs : M. Thomas ESCUDIER à M. Stéphane CAMPGUILHEM

Secrétaire : Mme Maryse MARTINOT.

1/ INFORMATIONS DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal **a pris acte** de cette communication

2/ INDEMNITÉS DES ELUS MANDAT 2020/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0) :
a décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire et Conseiller municipal délégué.

3/ DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DES DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES EXTERIEURS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a désigné ses représentants auprès des organismes extérieurs :

4/ COMMISSIONS MUNICIPALES MANDAT 2020/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a procédé à la mise en place des commissions municipales et désigné leurs membres :

5/ EMPLOIS SAISONNIERS ANNÉE 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0)
a autorisé le recrutement des agents saisonniers,
a dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

6/ INDEMNITÉS POUR GARDIENNAGE DES EGLISES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 19, contre 0, abstention : 0) :
a décidé d'appliquer le montant de l'indemnité inchangé par rapport à 2017 soit :

- 479,86 € pour l'église de Nogaro
- 120,97 € pour la chapelle de Bouit

a décidé de reconduire ce montant annuellement jusqu'à sa prochaine revalorisation.

Le Maire de Nogaro,
Christian PEYRET